

Cercle Royal des Militaires de Réserve de la Province de Liège



Le Ban



Bulletin d'information
Avril 2005

Diffusion restreinte

Sommaire

Le petit mot du Président	3
Le recrutement de réservistes en 2005	4-6
Contacts « réserve » dans les composantes	7
Nouveau concept de carrière mixte	8
La caserne de Saive et ses unités	9-13
Dropping des jeunes	14
Agenda	15



COTISATION 2005

15 €

N'oubliez pas de payer votre cotisation 2005.

Celle-ci reste fixée à **15 €**.

Pour rester membre du Cercle,
Pour être tenu informé des activités,
Parce que simplement vous êtes... Réserviste.

Virez **dès aujourd'hui** votre cotisation 2005 de **15 €** sur le compte du CRMRLg **000-0393686-60** et mentionnez en communication votre « Grade – n° matricule – Unité ».

Le petit mot du Président

*Lt-Col (R) Jean van BRUSSEL
Président*

Comme vous pouvez le constater de plus en plus, l'ère des militaires de réserve issus de la milice sera bientôt révolue. La Défense se tourne vers une armée de métier et dans ce cadre vous « réservistes non entraînés » recevrez normalement dans le courant du mois un courrier qui sera votre dernière chance de rester ou non dans la réserve «nouveau concept».

Les souhaits exprimés par le DNR le Col Van der Meeren sont qu'il y a 3.000 réservistes actifs et 3.000 réservistes non entraînés. Il y va donc de votre intérêt de répondre à cette enquête afin de ne pas vous exclure définitivement du cadre de réserve. La Défense recherche des réservistes ayant des spécialités dans des domaines très pointus. Peut être en faites vous partie ?

Lors de l'assemblée générale statutaire annuelle de l'URNOR qui s'est tenue à l'IRSD à Laeken ce samedi 19 mars, certains membres du Cercle de Liège se sont vus attribuer soit « l'Insigne des Compétitions » soit une barrette complémentaire pour une participation supérieure à dix compétitions nationales de l'URNOR. Ce sont : le Cdt d'Avi (Res) Michel Ringlet (10 participations), le Cdt (Res) Eric Van De Goor (13 participations) et le Capt (Res) Raymond Wauthier (10 participations). Le Président National a pu remettre l'Insigne des Compétitions au Capt (Res) Raymond Wauthier qui nous a rejoins a cette fin. Nous leur présentons toutes nos félicitations et espérons que d'autres jeunes officiers y participent cette année.

Si vous voulez représenter notre cercle, n'hésitez pas à prendre contact avec le Cercle pour vous inscrire.

Pour la compétition CIOR 2005 organisée cette année par la Belgique, les organisateurs cherchent de l'aide. Si vous êtes intéressés contactez notre cercle pour plus d'infos.

Notre cercle organise fin avril un dropping (voir page 14) avec bivouac pour une initiation des jeunes (adolescent filles ou garçons) tant à la lecture de cartes qu'à la vie en campagne. Nous espérons une grande participation cette année. **« N'oubliez pas que l'important est de participer »**

Il reste quelques membres qui n'ont pas encore versé leur cotisation 2005 !!! Nous avons besoin de votre appui et vous rappelons, si ce n'est déjà fait, de la payer rapidement. Celle-ci, toujours démocratique, reste fixée à 15 € (voir page ci-contre).

Le recrutement de Réservistes en 2005

Dans nos articles, nous vous parlons fréquemment de la nouvelle Réserve (Comment en faire partie ? Comment est-elle constituée ? Quels sont les lois et règlements qui la régissent ? ...) Mais nous n'avons pas encore évoqué auprès de vous les besoins de la Défense en fait de personnel de Réserve pour 2005. En voici donc la répartition (nous vous détaillons le tout en TROIS catégorie : Officiers de Réserve, Sous-Officiers de Réserve et Volontaires de Réserve.

CATÉGORIE OFFICIERS DE RÉSERVE

Composante TERRE

Chefs de peloton de génie de combat

4 Gn (Amay)
11 Gn (Brucht)

Chefs de peloton d'infanterie

51 Bn Log (Sijsele)
1/3 L (Marche en Famenne)
2/4 Esc Ch Chh (Saive)
1C/1Gr – 2/4 L – 18 Bn Log (Leopoldsburg)
12/13 Li (Spa)

Composante AIR

Officiers support des missions

2 Wing Tac (Florenne)
10 Wing Tac (Kleine Brogel)

Officiers défense

Les mêmes affectations que ci-dessus

Composante MEDICALE

Chefs de peloton TMD (troupe du Service Médical)

EMI 1 (Destelbergen)
EMI 22 (Landen)

Composante MER

Officiers de pont

COMOPSNAV (Zeebrugge)

Officiers des services administratifs

La même affectation que ci-dessus

CATÉGORIE SOUS-OFFICIERS DE RÉSERVE

Composante MEDICALE

Sous-Officiers ambulanciers

CMO 7 – Ant (Amay)

CMO 1 (Leopoldsburg)

CATÉGORIE VOLONTAIRES DE RÉSERVE

Composante TERRE

Fusiliers légers

1 Para (Diest)

100 Cie Rav (Baronville)

11 Gn (Brucht)

12/13 Li (Spa)

17 Recce – 20 Bn Log (Heverlee)

1A (Bastogne)

2 Cdo (Flawinne)

201 Cie Mat (Ans)

29 Bn Log (Grobendonck)

4 Ch Ch (Saive)

4 Gn – 12 Cie Tpt (Amay)

5 Gp CIS (Tournai)

6 Gp CIS – MCG (Peutie)

AC Para Cdo – 2 A (Brasschaat)

Gp MP (Nivelles)

Gp MP (Evere)

17 Recce – Gp MP – Bvr/5 Li – 1C/1GR – 2/4 L – 1 JP – 18 Bn Log
– 10 Gp CIS (Leopoldsburg)

Regt ChA – 4 Bn Log – 4 Gp CIS – Gp MP – CMO 7 (Marche-en
Famenne)

UAV 80 A (Elsenborn)

Wing Héli (Bierset)



Composante AIR

Fusiliers défense de base

15 Wing Tpt (Melsbroek)

2 Wing Tac (Florennes)

Chauffeurs véhicules lourds

10 Wing Tpt (Kleine Brogel)

2 Wing Tac (Florennes)

Composante MEDICALE

Brancardiers – chauffeurs

CMO 17 (Zeebrugge)

CMO 7 (Elsenborn)

CMO 7 (Zeebrugge)

EMI 1 (Destelbergen)

EMI 2 (Ghlin)

EMI 22 (Landen)

EMI Techn (Nivelles)

HCB RA - CMO 16 (Neder-o-Heenbeek)

Composante MER

Services Généraux

COMOPSNAV (Zeebrugge)

Matelos de pont

COMOPSNAV (Zeebrugge)



Les adresses Internet du Cercle ont changé.
Vous retrouverez dorénavant toutes les informations
utiles aux Réservistes à l'adresse :

www.crmrlg.be

Et nous restons joignables à l'adresse mail :

crmrlg@skynet.be

Vous cherchez une place dans la réserve entraînée et vous ne savez pas à qui vous adresser ?

Vous trouverez ci-dessous différentes adresses utiles.

Procédures proposées :

- vous demandez à votre unité, si vous avez une affectation, de prendre contact avec l'unité souhaitée pour connaître les disponibilités ou vous le faites vous-même,
- vous vous adressez à l'une des Composantes qui, en principe, devraient connaître les disponibilités
- dans tous les cas, vous adressez votre demande officielle à HRG-C/Res

Composante Terre

COMOPSLAND

LtKol (R) Bernard VANDENSTEEN

LtCol (R) Yves TINEL

G1/Res

Quartier Reine Elisabeth

Rue d'Evere, 1

B-1140 BRUXELLES

Tf : 02/701.13.27

Fax : 02/701.33.85

e-mail : bernard.vandensteen@mil.be

Composante Air

COMOPSAIR

Maj (R) Dirk DEBRUYN

Direction Synth. Eval. et Coord.

Bureau Renforts et Réserve

Quartier Reine Elisabeth

Rue d'Evere, 1

B-1140 BRUXELLES

Tf : 02/701.66.63

Fax : 02/701.13.51

e-mail : reservelum@mil.be

Composante Marine

KVK (R) Guy CORNILIE

N1 / Réserve

Quartier LTZ V. BILLET

Leopold Debruynestraat, 125

B-8310 SINT-KRUIS-BRUGGE

Tf : 050/36.79.33 – 050/36.78.01

Fax : 050/36.79.10

e-mail : ronny.legein@mil.be

Composante Médicale

COMOPSMED

LtCol (R) Alain STOUFFS

Bureau Réserve

Quartier Reine Elisabeth

Rue d'Evere, 1

B-1140 BRUXELLES

Tf : 02/701.73.31

Fax : 02/701.30.71

e-mail : alain.stouffs@mil.be

Direction Générale des Ressources Humaines

HRG-C/Res

Quartier Reine Astrid

Rue Bruyn, 1

B-1200 BRUXELLES

Tf : 02/264.62.95

Le nouveau concept de carrière mixte au sein de la Défense

Le **CCM (Concept de Carrière Mixte)** au sein de la Défense fait partie du second accord sectoriel conclu en fin de l'année dernière. Le CCM veut créer un nouveau cadre d'une gestion du personnel, permettant à pourvoir la structure de la Défense en personnel de qualité, en suffisance, apte à exécuter ses missions. Le CCM repose sur CINQ principes simples :

1 : Le concept de carrière s'applique à tous les militaires. Ils sont tous recrutés dans le statut « carrière mixte » et sous ce seul statut.

2 : Chaque militaire est recruté pour une période fixe et déterminée. Après un nombre d'année de service comme militaire, une orientation à lieu ; elle fixe le déroulement de la suite de la carrière jusqu'à la mise à la pension.

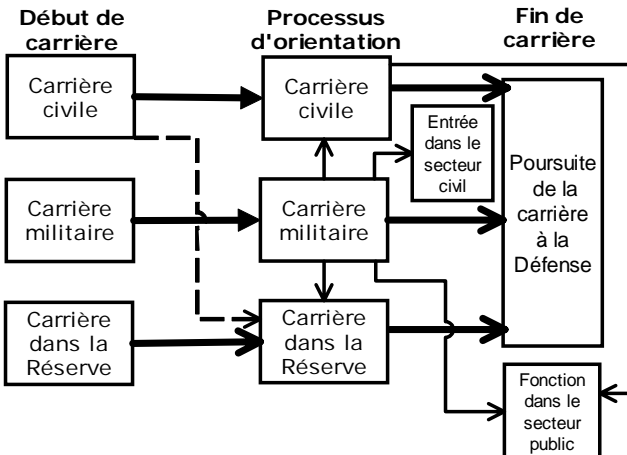
3 : Le personnel de la Défense a deux options de carrière : la carrière de militaire classique orientée vers l'engagement opérationnel ou la carrière de fonctionnaire civil, le passage d'une carrière à l'autre se fait au moment du processus d'orientation.

4 : La qualification de « militaire » signifie que chaque militaire doit pouvoir être engagé dans des opérations et cette capacité sera évaluée en permanence.

5 : Les militaires exécutent les opérations, les fonctionnaires soutiennent les militaires avec leurs expériences personnelles et spécifiques.

Une personne qui débute sa carrière comme militaire, lors de son processus d'orientation, après évaluation, suivant ses capacités et son vouloir, pourra opter pour différents choix.

Le tableau ci-contre vous schématise toutes les possibilités de carrière au sein de la Défense en fonction de votre statut au début de votre carrière.



La caserne de Saive et ses unités

Cdt (Hre) Serge HENNIQUIAU
Vice-Président



La construction de la Caserne de Saive commencée peu de temps avant la Seconde Guerre mondiale se vit poursuivie par les Allemands entre 1941 et 1943, et achevée par les Bâtiments Militaires en 1952.

La sobriété du décor alliée à la monumentalité des volumes évoque d'autres réalisations représentatives de l'Art Déco tels les palais du Heysel de l'Exposition Universelle de 1935.

De 1952 à 1955, la Caserne est occupée par le 14^{ème} Bataillon d'Artillerie, qui a donné au Quartier le nom de deux de ses héros : le Capitaine DE CUYPER et le Lieutenant BENIEST. Après quelques vicissitudes – la Caserne est notamment mise à la disposition des réfugiés hongrois de la fin des années '50 -, en 1974 le Centre d'Instruction N° 1 s'y installe jusqu'à sa dissolution en 1994.



Depuis 1995 le Quartier De Cuyper – Beniest est successivement occupé par un Etat-Major divisionnaire avec sa Compagnie QG et également par un Commandement Opérationnel.

La restructuration des années 2000 voit s'installer en ses murs une unité de Reconnaissance d'une nouvelle mouture

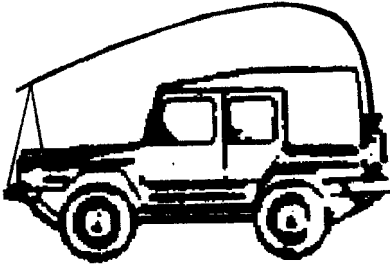
Le 2/4 Régiment de Chasseurs à Cheval

Cette unité de reconnaissance est composé comme suit :

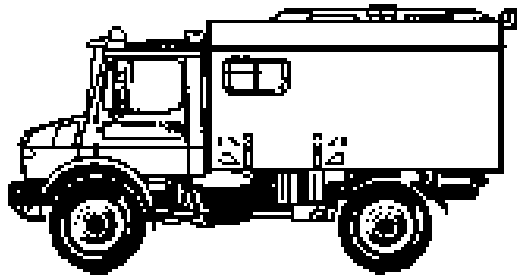
- Un Etat-Major de Régiment
- Un Escadron Etat Major et Services
- Un Escadron de Reconnaissance
- Un Escadron de Renseignement



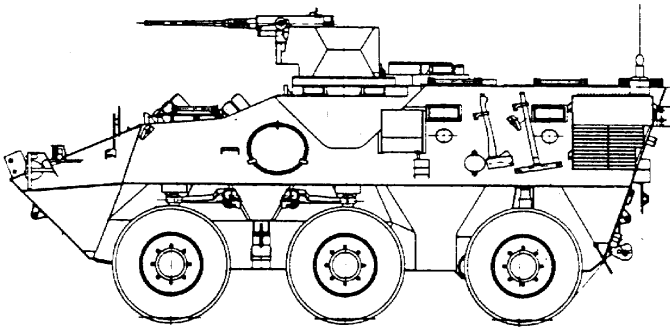
L'Escadron de Reconnaissance se compose de trois Pelotons de Reconnaissance sur Jeep ILTIS et UNIMOG en attente d'être équipé du Véhicule blindé PANDUR.



Jeep ILTIS



Camionnette UNIMOG

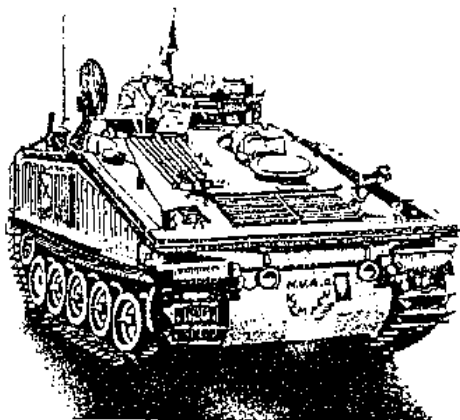


Pandur

L'Escadron de Renseignement est équipé de radars EL/M 2130 NG/B et est composé de trois Pelotons de surveillance du champ de bataille sur M113 SCB et de un peloton de surveillance du champ de bataille sur UNIMOG SCB. Les M113 et UNIMOG seront remplacés par le MPPV.

Chaque peloton se compose de trois sections, chacune avec un radar EL/M 2130 NG/B. En plus une unité d'appui pour l'entretien et la réparation des radars EL/M 2130 NG/B.





M113



MPPV

Missions

En tant que commandement fonctionnel, être responsable de la mise en condition de modules Reconnaissance et, à ce titre, générer des modules spécialisés de recherche et d'acquisition du renseignement à affecter, lors d'une opération, à une GU nationale ou étrangère.

Ces modules Reconnaissance sont élaborés pour chaque mission en fonction des besoins spécifiques de celle-ci. Ainsi le Peloton SCB ou le Peloton Eclaireur peut être mis en oeuvre indépendamment en appui direct d'une GU (Brigade) ou BG ou être intégré dans un module Reconnaissance avec d'autres types de PI.

Pouvoir assurer le commandement opérationnel pour la mise en oeuvre de modules Reconnaissance belges ou alliés et, éventuellement, générer, mettre en condition et commander des détachements d'infanterie légère pour des missions sur territoire national ou à l'étranger.

Le radar SCB 2130A

Observation du champ de bataille

- secteur d'observation : 10° - 360°
- détection de personnes à 14 km de distance
- détection de véhicules à roues : à 25 km de distance
- détection de véhicules à chenilles : à 60 km de distance
- détection d'hélicoptères : à 25 km de distance
- détection d'impacts d'artillerie : à 15 km de distance pour le calibre 155 mm

Un peu d'histoire

Le 2^{ème} Régiment de Chasseurs à Cheval (2 ChCh)

Resté en Belgique après les évènements survenus pendant l'été 1830, le Régiment de Hussards N° 8 issu de l'ancienne armée hollandaise devient, par décret du gouvernement provisoire d'octobre 1830, le 2 ChCh fondé à Gand par le Colonel d'HANE de STEENHUYSE.

Le 20 août 1914, le Régiment se distingue pendant les opérations autour d'Anvers. Le 16 octobre 1914 commence la bataille de l'Yser. Quatre ans de tranchées sur les postes avancés du front de l'Yser suivirent. Le 6 mars 1918, le 2 ChCh repousse à Reigersvliet une massive attaque ennemie. Le Régiment exécute avec d'autres unités de la Division de Cavalerie une contre-attaque. Après l'occupation de la Rhénanie, le 2 ChCh s'installe définitivement en garnison à Namur.

Le 10 mai 1940, le Régiment alors motorisé occupe une tête de pont sur l'Ourthe. Les 13 et 14 mai 1940, il offre une résistance acharnée derrière la Gette. A partir du 25 mai 1940 et jusqu'à la fin des hostilités, le 2 ChCh arrête chaque attaque ennemie sur la Lys.

Le Régiment fut définitivement reformé en 1952. Successivement, dans les quartiers de Vogelsang, Arnsberg, Kassel et Lüdenscheid, il adopte l'organisation et le matériel américains. Il est équipé de chars PATTON. En 1973 commence sa réorganisation sur CVR-T et en 1986, le LEOPARD I y est introduit. Le Régiment reste bataillon de char jusqu'en 1992. Depuis lors, le 2 ChCh, avec ses radars de surveillance du champ de bataille, est revenu à sa mission de reconnaissance. Il quitte Altenrath (FBA) pour Saive à la mi-2003.

Le 29 septembre 2004, il fusionne avec le 4 Chasseurs à Cheval pour donner naissance au 2/4 Régiment de Chasseurs à Cheval.

Le 4^{ème} Régiment de Chasseurs à Cheval

Le 4 Régiment de Chasseurs à Cheval fut constitué lors de la réorganisation de l'armée en 1913. Il participa à la campagne 14-18 et rendit de nombreux services dans des actions de reconnaissance au profit de la 2ème Division d'Armée. Il se distingua au cours des opérations d'Anvers, du 30 août au 8 octobre 1914. Lors de la seconde sortie d'Anvers, le 4 Chasseurs à Cheval atteignit les environs de Louvain. Pendant la retraite d'Anvers, la défense qu'il organisa sur le canal de dérivation de la Lys, aux environs de Somerghem, le 12 octobre 1914, contint l'ennemi au prix de pertes sérieuses. Grâce à cette action, la Division put se replier sans encombre vers Bruges et échappa ainsi à l'étreinte de l'adversaire. Sur l'Yser, le 4 Chasseurs à Cheval sut s'adapter à la guerre des tranchées. Il fut cependant dissous en février 1918.

En 1919, le 4 Chasseurs à Cheval est reconstitué. Il se fixa à Mons en octobre 1921, après un séjour à Krefeld et environs. Atteint par la réorganisation de l'armée de 1923, il est dissous le 3 août. Il n'est pas reconstitué pour la mobilisation de 1939. C'est au sein d'autres unités que ses "anciens" défendent l'honneur de leur régiment.

Le 1er février 1961, le 4 Régiment de Chasseurs à Cheval est reconstitué en tant que Régiment de reconnaissance du 1er Corps Belge. Il est stationné à Werl. En juillet 1964, le Régiment quitte Werl pour s'installer à Arnsberg (Sauerland). Le 3 juin 1994, l'unité fait ses adieux à la ville d'Arnsberg où il a tenu garnison pendant trente ans et s'installe à Altenrath. Ce même jour, l'Escadron 4 Chasseurs à Cheval est officiellement constitué en tant qu'Escadron Indépendant de Reconnaissance de la 1 Division Mécanisée. Le 1 janvier 2002, il devient l'unité de reconnaissance de la 7 Brigade Mécanisée de Marche-en-Famenne. En juin 2003, il rentre à Saive en Belgique. Le 1 septembre de cette même année, le 4 Chasseurs à Cheval retrouve un statut de Régiment. Le 29 Septembre 2004, il fusionnera avec le 2 Chasseurs à Cheval pour donner naissance au 2/4 Régiment de Chasseurs à Cheval.



Escadron de reconnaissance sur jeeps ILTIS



Le Cercle Royal des Militaires de Réserve de la Province de Liège organise une **initiation à la lecture des cartes et à la vie en campagne** sous forme d'un **dropping et d'un bivouac** pour les **Militaires de Réserve** ainsi que tout spécialement à l'intention des **jeunes gens adolescents**. Toutes les activités seront encadrées par des Militaires de Réserve.

L'**initiation à la lecture des cartes et le dropping** se dérouleront l'après-midi du **samedi 23 avril 2005**. Cette activité pourra se prolonger (pour les volontaires) la **nuite du 23 au 24 avril 2005** par une initiation à la vie en campagne sous forme de **bivouac**.

Rendez-vous le **samedi 23 avril à 14 heures**, devant l'entrée du 12/13 Bataillon de Ligne à SPA (Avenue du 12^{ème} de Ligne Prince Léopold, 1 – 4900 Spa).

Tenues : Pour les **Militaires de Réserve** : tenue de campagne légère (avec veste, il peut pleuvoir !!). Pour les **jeunes gens** : tenue adaptée à la circonstance en prévoyant de bonnes chaussures de marche.

Petit matériel à emporter : Pour le **dropping** : boussole, rapporteur, de quoi prendre note. Pour le **bivouac** : tente, sac de couchage, gamelle, couverts, effets de rechange et de toilette.

Ravitaillement : Le **dropping** se terminera pas un pain/saucisse. **Les participants au bivouac** recevront une ration comprenant un souper et un petit déjeuner.

Horaires : **Dropping** le 23 avril 2005 de 14 à +/- 19 heures (retour à SPA). **Bivouac** la nuit de 23 au 24 avril 2005 de 19 heures à +/- 9 heures du matin (retour à SPA).

Participation aux frais : Paiement sur place à l'arrivée : Dropping seul : 2,00 €. Dropping + Bivouac : 5,00 €.

Inscription : AVANT le 20 avril 2005.



Vous trouverez ci-dessous quelques dates déjà connues d'activités belges. N'hésitez pas à consulter l'agenda en ligne du site du CRMRLg pour en connaître les derniers détails.

Juin

Mercredi 8 en soirée (Liège)

Cocktail annuel (CRMRLg)

Samedi 18 (IRSD-Laeken)

Assemblée plénière URNOR (URNOR)

Mercredi 22 au samedi 25 (Marche-en-Famenne)

Marche Européenne du Souvenir et de l'Amitié (MESA)

Jeudi 23 (Marche-en-Famenne)

Démonstration des nouvelles techniques de combat (7Bde Mec)

Dimanche 26 midi (Spa-Berinzen)

BBQ familial (CRMRLg)

Juillet

Vendredi 08 et samedi 09 (Zeebrugge)

Journées de la Défense (La Défense)

Août

Vendredi 26 en soirée (lieu à préciser)

Dropping nocturne (CRMRLg)

Octobre

Vendredi 07 au samedi 08 (Leopoldsburg)

Defender XIX (KKROO Antwerpen)

Mercredi 26 au vendredi 28 (Leopoldsburg)

Compétition Nationale des Cadres de Réserve (URNOR/URNSOR)

Novembre

Vendredi 18 en soirée (lieu à préciser)

Repas de Gala (CRMRLg)

Retrouvez l'agenda complet d'activités belges et étrangères
sur le site du Cercle

www.crmrlg.be

**Cercle Royal des Militaires de Réserve
de la Province de Liège**

Quartier Médecin-Lieutenant JONCKER
Rue Saint-Laurent, 79 – 4000 Liège
Tél. : 04/220.84.93 – Fax : 04/220.84.95
GSM : 0475/45.51.93
www.crmrlg.be – e-mail : crmrlg@skynet.be

PERMANENCES AU CERCLE

Lundi	de 08h00 à 12h00
Mercredi	de 13h00 à 16h30
Vendredi	de 13h00 à 16h30

COMPTES FINANCIERS

Compte général (cotisations) : 000-0393686-60
Cotisation annuelle : 15 €
Compte branche 3 (activités) : 001-0627813-08

QUELQUES ADRESSES UTILES (avant réorganisation)

URNOR : Rue des Petits Carmes, 24 – 1000 Bruxelles – 02/701.38.15
EM Prov Liège : Avenue Rogier, 17 – 4000 Liège – 04/220.83.78
HRG-CC Res LC : Qu Reine Elisabeth, Rue d'Evere – 1140 Bruxelles – 02/701.48.25
COMOPSAIR : Qu Reine Elisabeth, Rue d'Evere – 1140 Bruxelles – 02/701.56.86
COMOPSAV : Qu Billet, de Bruynestraat, 125 – 8310 Brugge – 050/36.79.33
COMOPSMED : Qu Reine Elisabeth, Rue d'Evere – 1140 Bruxelles – 02/701.73.31
EMI 22 : Qu Landen, Hannuitse Steenweg, 80 – 3400 Landen – 011/83.16.31
Mil Shop (4Bn Log) : Camp Roi Albert, Route de Liège – 6900 Marche – 084/32.63.77

RESPONSABLES REVUE

Editeur responsable : Pha Cdt Hre Jean-Claude VUEGHS
Rue de Bonnelles, 30 à 4102 Ougrée – Tél/Fax : 04/336.80.69
Mise en page : Lt (R) Paul SCIMAR

Les articles n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s).

Diffusion restreinte : l'emploi ou la détention irrégulière de ce document expose à des poursuites judiciaires, spécialement du chef des articles 118, 119, 120 et suivant du Code pénal